

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 47 (1962)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, janvier 1962 — 47^e année — Paraît chaque mois

1

Pour l'An nouveau

Message de la Direction de l'Union

Au moment de franchir le seuil de la nouvelle année, chacun ici-bas ressent le légitime besoin de revivre, par la pensée, le chemin parcouru, d'en tirer les enseignements propres à parfaire encore l'accomplissement de la mission qui l'attend. Qu'il nous soit donc permis, à nous aussi, de mettre en évidence les constatations qui découlent de l'analyse rétrospective de l'année raiffeiseniste qui s'achève.

D'une façon générale, 1961 laissera le souvenir d'un grand millésime dans le calendrier économique, même si certains milieux de la population rurale n'ont pas profité dans une même mesure que les autres secteurs de l'économie nationale de la conjoncture, pour ne pas dire de la superconjoncture. En effet, la constante surchauffe de notre appareil et les répercussions fâcheuses qui en résultent, tant dans le domaine de l'engagement de la main-d'œuvre nécessaire que dans celui de la surenchère sur le prix des biens-fonds, fait apparaître certains dangers toujours plus menaçants. C'est ainsi que tous les milieux influents, qui participent dans une mesure directe ou indirecte à l'essor économique du pays, se devraient de rester pleinement conscients de la responsabilité solidaire qu'ils endossent en quelque sorte face à l'avenir économique de la nation et d'agir en conséquence, même si, à priori, leur contribution semble minime. En revanche, nous ne saurions ne pas nous réjouir, en toute légitimité, des bienfaits que nous a prodigués 1961 et, avant toute chose, d'en remercier le Très-Haut.

Le plein-emploi, d'une part, la volonté fort heureusement croissante de la population rurale d'assurer par ses propres moyens le renforcement matériel systématique de ses conditions d'existence, d'autre part, n'ont pas manqué d'engendrer des répercussions favorables sur l'évolution de nos mutualités d'épargne et de crédit. En

cette période de fin d'année, nous ne sommes cependant pas encore en mesure de publier des résultats effectifs. Néanmoins, les constatations faites en cours d'exercice laissent présumer à nouveaux l'heureux renforcement de nos institutions, gardiennes avisées et prudentes de l'épargne populaire. Nos caissières et caissiers viennent d'accomplir, une fois de plus, un énorme travail, prouvant par là leur indéniable compétence à gérer les affaires d'autrui. Ils méritent non seulement la reconnaissance de la clientèle, mais aussi notre sincère gratitude.

Le renforcement progressif, exempt de revirements fâcheux, de chacune de nos Caisses est tributaire de la coopération active de tous les responsables de la gérance, ce que certains événements de l'année écoulée n'ont pas manqué de confirmer de manière flagrante. Cette coopération active s'entend en premier lieu par une surveillance attentive et suivie de la conduite du ménage interne. Dans ce domaine, l'activité de contrôle n'est pas une mesure préventive qui engendre la méfiance ; elle est synonyme d'entraide. Dans sa façon d'agir, chacun a besoin de son prochain, de la collaboration de ses semblables. L'absence de cette condition pourtant humaine ne peut que donner naissance, tôt ou tard, à de regrettables contre-coups. Il en est ainsi également de l'œuvre Raiffeisen. Tel que l'a voulu le promoteur, l'idée n'a pu s'épanouir et progresser que par la collaboration franche et active tant au sein de chaque mutualité que dans l'organisation tout entière. Le contrôle, mission primordiale du Comité de direction et du Conseil de surveillance, concrétise leur devoir de coresponsabilité envers le caissier. Dans cet ordre d'idées, les organes locaux et plus encore, le caissier, devraient se féliciter du contrôle fouillé de l'Office fiduciaire central et de ses interventions qu'appellent

certaines irrégularités occasionnelles ou déviations de la ligne tracée par les dispositions statutaires. En prenant soin des Caisses affiliées, tout en intervenant sévèrement là où la nécessité s'en fait sentir, l'Union

Pour la nouvelle année

LE PSAUME DE LA VIE

*Oh, ne me dites plus que la vie est un rêve,
Une ombre qui s'enfuit et flotte sous nos pas.
C'est le temps de la lutte, et rien ne s'achève,
L'éternel avenir a son germe ici-bas.*

*La vie est un combat, la vie est une arène
Où le devoir grandit du triomphe obtenu ;
C'est le sentier qui monte et pas à pas nous mène
Aux sommets d'où la vue embrasse l'inconnu.*

*Ame ! souffle divin, captive frémissante,
Toi dont l'aile meurtrie usera sa prison,
Celui qui t'a créée immortelle et vivante
Te fit libre et t'ouvrit un immense horizon.*

*Pour l'homme, né de Dieu, rayon de sa pensée
Le repos, c'est l'oubli, le sommeil c'est la mort.
Souviens-toi, fils du ciel, qu'immobile et glacée,
La tombe est un passage ; elle n'est pas un port.*

*Marche ! et que chaque jour te trouve à son aurore
Plus près du but sacré, le flambeau dans la main.
Agis ! le temps est court ; il se hâte et dévore
Ce qui n'est pas réel, immortel et divin.*

*Que jamais le regret, la crainte ou l'espérance,
La joie ou la douleur ne retardent tes pas.
N'entends-tu pas ton cœur qui bat dans le silence ?
Marche ! il n'est rien pour lui d'assez grand ici-bas.*

*Que ton pied sur le sol laisse une noble empreinte,
Et peut-être, suivant tes sentiers après toi,
Quelque esprit agité par le doute et la crainte
Retrouvera l'espoir, le courage et la foi.*

*Laisse au vague avenir ses lointaines promesses,
Au stérile passé son sourire d'adieu ;
Bannis les rêves d'or et les molles tristesses,
Le présent est à toi, mais le reste est à Dieu.*

*A Dieu, ce passé mort qu'il répare et pardonne,
A Dieu, cet avenir que lui seul a scruté ;
A nous, l'heure qui fuit aussitôt qu'elle sonne
Mais qui contient l'éternité.*

(Traduit par Mme de Pressensé)

suisse ne poursuit pas d'autre but que celui d'assurer l'heureuse évolution constante de chaque Caisse et du mouvement tout entier.

Nous sommes ainsi en droit de nous réjouir et d'exprimer notre gratitude aux artisans de l'œuvre, à tous les membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance pour l'excellent travail accompli et le zèle manifesté dans un esprit de parfait désintéressement, comme ce fut le cas dans la plupart des Caisses. Au seuil de l'an nouveau, nous tenons à réitérer notre reconnaissance à ces vaillants défenseurs de la cause, serviteurs de la collectivité, pour lesquels l'amour du prochain n'est pas un vain mot. « Sers ton semblable, sans te servir », voilà bien la noble maxime que les responsables locaux de plus de 1000 Caisses en Suisse mettent en pratique, jour après jour, capital éthique qui, aujourd'hui plus que jamais, vaut son pesant d'or.

Pour notre organisation, l'année 1961 restera marquée par le changement intervenu au sein de la direction de l'Union. En effet, le directeur de l'Office de revision, M. Ignace Egger, s'est vu contraint d'abandonner le poste lourd de responsabilités qu'il occupait, après 41 années d'activité au service de l'Union. De mon côté, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion qui m'est offerte sans remercier très chaleureusement tous ceux qui m'ont témoigné leur sympathie et transmis leurs bons vœux lors de ma nomination à la tête de l'Office de revision. Ces nombreux témoignages me seront d'un puissant réconfort par la suite également, car je sais que la collaboration de chacun et l'union des bonnes volontés peuvent seules me permettre d'accomplir ma difficile mais agréable mission.

Le mouvement Raiffeisen suisse repose sur l'autonomie et l'individualité de cha-

que Caisse affiliée, de chaque fédération régionale, cellules qui forment pourtant un tout poursuivant un idéal communautaire. Plus fortes seront les sections prises séparément avec leurs groupements régionaux et plus vivant l'esprit qui les anime, plus solides seront alors les fondements de l'organisation tout entière. Car c'est bien la diversité de ces précieuses valeurs en présence, tant du point de vue spirituel que culturel, économique que social, qui donne à notre mouvement toute sa puissance. C'est ainsi que je me ferai un devoir particulier de faciliter l'extériorisation salutaire à toute l'organisation de cette force de pénétration qui émane précisément des valeurs spirituelles et matérielles de chaque communauté.

C'est alors que les collectivités à possibilités restreintes pourront apporter à l'édifice central une contribution tout aussi précieuse et substantielle que les communautés plus importantes. Les Caisses Raiffeisen, qu'elles desservent les villages de montagne les plus reculés ou les communes cossues du plateau, contribueront toutes au renforcement de l'œuvre. Je sais qu'il n'est pas toujours facile de conjuguer de multiples individualités et d'en assurer la coopération efficace et féconde sur le plan communautaire. Mais je sais, par ailleurs, ce que représente pour chacun le fait d'appartenir à cette communauté, de coopérer à son essor, de consacrer ses forces non seulement à des fins personnelles, mais plus encore à la collectivité. J'ai entière confiance en cette coopération féconde.

On eût pu attendre de la part d'un nouveau directeur qu'il présentât le programme conçu, en quelque sorte une « déclaration gouvernementale » au début de son entrée en fonction. Un programme doit cependant

révéler certaines directives fondamentales. Or, ces dernières, comme vous le savez, sont ancrées dans les principes éprouvés du système Raiffeisen sur lesquels reposent les statuts de nos institutions. Pour ma part, je ne conçois aucune dérogation possible à ces dispositions de base, persuadé que je suis que seul le respect intégral de ces principes est à même de garantir au mouvement Raiffeisen la continuité de son importante mission au sein de l'économie suisse. Cette condition est valable autant dans le domaine de l'octroi des prêts et crédits que dans celui du renforcement de l'œuvre par la responsabilité solidaire des membres et l'administration honorifique.

Animés de tels sentiments et persuadés du bien-fondé de notre mission commune, il doit nous être possible d'envisager l'avenir avec confiance et d'attendre d'un pied ferme l'inconnue que représente pour nous l'année nouvelle. C'est donc de gaieté de cœur que nous allons poursuivre notre mission. Certes, l'avenir est incertain, mais à vrai dire, il semble bien inutile de vouloir nous interroger trop longuement ou de faire appel aux voyants de ce monde. Saluons plutôt l'année qui se meurt avec reconnaissance pour tout ce qu'elle nous a laissé d'heureux et de bon et franchissons le seuil de 1962 avec courage et confiance en la divine Providence. C'est dans ces sentiments que j'adresse mes vœux les plus sincères à vous tous, caissières et caissiers, membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance. La confiance en la force de la coopération reste l'élément fondamental pour une heureuse et féconde année 1962.

*Arnold Edelmann, Dr en droit,
directeur de l'Union suisse.*

Message de notre collaborateur

Méditation pour l'année nouvelle

Une année commence. Partout fusent les vœux accoutumés, les souhaits traditionnels. « Bonne année, heureuse année, sainte année ! »

Ces souhaits ne sont pas tous réfléchis ; mais ils sont sincères, ils sont plus qu'une simple politesse. Nous vivons ce premier jour de l'an dans une euphorie qui lui est propre. Nous voyons la vie en rose, et nous associons instinctivement les autres à notre bonheur.

Evidemment, cette joie ressemble un peu

à la joie du condamné auquel on accorde un sursis. Mais c'est un fait : l'homme a besoin d'espérer pour vivre. Une année qui commence, c'est pour nous comme la promesse d'une année entière qui nous est offerte, qui nous est due, qui nous appartient, dont nous pourrions disposer pour réaliser nos rêves, atteindre nos buts, jouir de la vie.

Nous pouvons fêter le Nouvel-An sous un ciel maussade, où un vent aigre siffle dans les branches dénudées, où la nature

dort sous un linceul de neige... nous le saluons quand même comme une claire matinée de printemps, où toutes les fleurettes déplient en hâte leurs corolles comme si elles avaient peur de manquer la fête du printemps, où tout est chant, parfum et lumière !...

C'est le miracle de l'espérance !

Espérer quoi ?

Vers quel but allons-nous faire un pas de plus cette année, ce pas qui doit en faire une année riche de bonheur ou au moins de promesses ?

Les réponses sont infiniment diverses et variées dans leurs objectifs concrets, aussi diverses et variées que la vie elle-même.

Mais comme la vie, elles peuvent se classer aussi en groupes bien définis.

Espoirs de la prime jeunesse, inconsistants et merveilleux, apparentés aux contes de fées, même au XX^e siècle, puisés au cinéma ou dans les romans à bon marché, dans les revues sportives ou les journaux à sensation, nourris par le goût du risque ou de la publicité. Ils ont presque tous ce caractère commun : le refus de l'effort, de tout effort prolongé, réfléchi, discipliné. C'est en rêvant à des chimères qu'on laisse passer les chances réelles de la vie. Ce serait une bonne année, celle qui ouvrirait les yeux aux rêveurs, avant qu'il soit trop tard !

Espoirs d'une jeunesse plus mûrie déjà. La vie affirme ses exigences comme elle durcit les traits du visage. C'est l'heure des options définitives : le métier qu'on choisit, la place qu'on convoite, le foyer qu'on veut fonder. D'autres désirs s'y joignent : l'envie d'avoir une auto, la passion du sport, le souvenir des bals, des fêtes, des week-ends, des longues randonnées ! Saura-t-on faire la part des choses, à l'essentiel sacrifier l'accessoire ? Il est si facile, si courant, de gâcher sa vie entière pour une bagatelle dont on n'a pas mesuré la portée... Ce serait une bonne année, celle qui nous apprendrait à garder en tout une juste mesure !

Espoirs de l'homme dans sa maturité. La vie lui a enlevé beaucoup d'illusions. La vie ne fait pas de cadeaux. Il le sait, il l'a appris, à ses dépens souvent. Il pense à son foyer, aux enfants dont il faut assurer l'avenir. Ses rêves ? Une vie indépendante, une entreprise bien à lui, un commerce ou un domaine qui s'agrandit, un compte en banque qui s'arrondit, une place plus stable, mieux rétribuée, plus flatteuse pour

l'amour-propre, un échelon de plus à gravir... Pour gravir cet échelon, il peut mesurer ce qu'il lui faudra de travail, de ténacité, de talent, d'habileté... Habileté est, hélas ! un mot à double sens. Et la tentation viendra : Vaut-il mieux être un honnête homme ou un homme qui a réussi, vaut-il mieux avoir des honneurs ou être un homme d'honneur ? Pour que l'année soit bonne, il faut garder la tête haute.

Et voici l'automne de la vie. Les années ont passé. La retraite est proche ou déjà commencée. Les buts sont atteints... ou ne le seront sans doute jamais plus. Les rêves ? Quand on se donne la peine de regarder autour de soi, il est frappant de constater combien il faut peu de chose, somme toute, à un homme pour être heureux. Son petit logis tout simple, très modeste, sans luxe, le minimum de confort, l'argent strictement nécessaire pour écarter les soucis les plus lancinants du lendemain, le milieu où l'on a toujours vécu, les gens que l'on a toujours connus, et cela suffit. Que Dieu nous garde des infirmités, qu'Il nous conserve la santé, qu'Il nous préserve de la solitude, et ce pauvre logis abritera plus de vrai bonheur que les hôtels de luxe, les villas somptueuses et la vie tumultueuse des dancings !

Et il y a les vaincus de la vie, ceux qu'elle a brisés et broyés, victimes de la malice des gens, victimes trop souvent de leur faiblesse, de leurs erreurs, de leurs fautes. Leurs rêves appartiennent au passé. Il était une fois... Heureux encore ceux à qui les souvenirs du passé permettent de supporter le présent. L'avenir ? « Il est trop tard. A quoi bon ? Je ne peux plus... » Ce

qu'on espère, c'est la délivrance, la fin qui donnera l'oubli. Dieu veuille cette année leur apporter l'apaisement et leur rappeler qu'une vie d'homme n'est jamais complètement gâchée, jamais complètement inutile, jamais complètement perdue, et que ce n'est pas la réussite matérielle qui a jamais fait la valeur d'un homme !

Et il est une catégorie d'hommes pour qui les vœux traditionnels rendent un son particulier :

ceux qui ont consacré leur vie à une grande cause, sachant qu'ils n'en verront pas le triomphe ; ceux qui combattent et ne verront pas la victoire ; ceux qui construisent et ne verront pas l'édifice achevé ; ceux qui sèment et ne moissonneront pas... et qui le savent, les ouvriers obscurs, ignorés, parfois dédaignés, de toutes les justes causes, ceux qui travaillent simplement et dans le secret à faire un peu de bien, à promouvoir le règne de Dieu, à rendre notre pauvre monde plus habitable pour les pauvres gens que nous sommes...

Ainsi Moïse, parvenu au sommet du mont Nebo, regardait dans le lointain la terre de Canaan, cette Terre promise vers laquelle, au prix d'efforts surhumains, il avait conduit son peuple... mais où lui-même n'entrerait jamais !

A ces hommes, que Dieu accorde assez de foi, assez de courage, assez de sérénité pour aller jusqu'au bout...

A travers les chiffres, les bilans, les statistiques, il y a le bien que l'on fait.

Continuons !

Et Dieu veuille que cette année ne soit pas seulement une année prospère, mais une année sanctifiée !

M. Cordelier.

Message de la rédaction

Propagation de l'esprit Raiffeisen par la presse

Une fois de plus, selon l'antique usage, la rédaction du *Message Raiffeisen* se fait une joie d'adresser, en ce début d'année, aux collaborateurs du journal, à tous les lecteurs, aux amis et sympathisants de la cause raiffeiseniste, ses souhaits les plus cordiaux de bonheur et de prospérité pour 1962.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la marche ascendante de notre Union nationale, de l'augmentation du nombre des Caisses affiliées et de l'effectif des sociétaires comme aussi du nombre des abonnés à notre organe de presse. C'est bien là le

sujet de notre plus grande satisfaction car nous cherchons à pénétrer dans le plus grand nombre de familles pour y porter la semence de l'esprit de solidarité communautaire. Notre vœu le plus ardent est d'élargir encore le champ de notre activité publicitaire. Nous le faisons avec toute notre foi sincère et agissante en la valeur du mutualisme, en la force de l'entraide, car nous savons que le champ à cultiver est immense et qu'il n'est encore que partiellement exploité.

Chers amis lecteurs, voulez-vous nous y aider ? Notre journal doit évoluer,

s'adapter, progresser. Il doit refléter la situation présente du mouvement, les idées nouvelles sur l'économie du pays ; il doit marcher avec le temps. Sans prétendre à des changements spectaculaires qui pourraient être déconcertants, il veut rester un trait d'union dans la vie trépidante qui évolue à pas de géant ; il veut rester un instrument de travail. C'est dire que ses moyens d'information ne sont pas ceux de la presse quotidienne. Il veut pourtant assurer un apport attrayant et plus ou moins animé à tous ceux qui le lisent. Il cherche à mériter leur approbation. Amis lecteurs, donnez-nous donc votre avis, faites-nous part de vos jugements sincères. Exprimez-vous franchement ; communiquez-nous vos suggestions, vos observations, vos critiques même. Le rédacteur, qui travaille seul dans le silence de son bureau, a besoin de vos conseils. Le plus grand

malheur pour lui serait de manquer de contact avec ceux pour lesquels il œuvre tout au long de l'année.

Les raiffeisenistes suisses en général, les lecteurs du *Message* en particulier forment une grande famille, belle et unie. La vie, l'activité, les joies et les peines des uns et des autres intéressent toujours vivement les membres de la famille. Le journal doit alors relater tous les événements marquants de la vie de nos communautés villageoises sur le plan de la solidarité. C'est la raison des petits communiqués que nous attendons, comptes rendus d'assemblées générales, de conférences, de manifestations et d'événements divers, etc. Cette rubrique bien alimentée tout au long de l'année des « Nouvelles des Caisses affiliées » ou celle du « Coin de la sympathie » ne peuvent que contribuer à resserrer les liens d'amitié et de fraternité qui nous unissent, tout en servant utilement la cause raiffeiseniste. Que tous ceux qui savent manier quelque peu la plume fassent profiter les autres de leur érudition ! La rédaction attend une collaboration bénévole toujours plus étendue.

Dans les numéros 10 et 11 d'octobre et novembre derniers, nous avons publié une étude sur l'esprit de propagande et les moyens de donner une vie toujours plus agissante à nos Caisses locales. Intentionnellement, pour en parler aujourd'hui avec notre message de bonne année, nous nous sommes réservé de proclamer que le moyen de propagande par excellence à la portée de toutes nos institutions communautaires d'épargne et de crédit, c'est **la presse**, c'est la **diffusion de notre organe officiel « Le Message Raiffeisen »**.

De par notre foi de militant, nous avons la conscience de l'importance et de la nécessité de la formation de l'esprit d'entraide au sein de nos communautés rurales. Et bien sûr que l'idéal pour l'éducation des coopérateurs raiffeisenistes serait la constitution de cercles d'étude. Notre expérience pratique nous démontre cependant que la généralisation de telles initiatives ne nous paraît pas encore réalisable. Les quelques louables exceptions ne font que confirmer notre opinion. Mais alors, pour remédier à cette déficience, il n'existe pas de meilleure possibilité que la propagation du journal, que l'abonnement au *Message Raiffeisen*. Mois après mois, il apporte une bouffée d'idées nouvelles, toujours utiles et bourrées de bons conseils. Il cherche à maintenir la flamme de notre enthousiasme. Sa mission consiste à vulgariser la pensée Raiffeisen, à donner des nouvelles du mouvement sur le plan local, national et même mondial.

Mais Messieurs les dirigeants, ne soyez surtout pas ici des égoïstes. Vous recevez

vos journaux. Faites-en profiter *tous* les sociétaires. Normalement, dès qu'elles en ont les moyens, les Caisses devraient *abonner tous leurs membres au journal raiffeiseniste*. Ce n'est pas de l'argent perdu, mais au contraire un excellent placement dont les fruits se récoltent dans la formation de l'esprit coopérateur et par conséquent dans le renforcement du sens de la communauté villageoise. A cet effet, nous aimerions susciter un esprit d'émulation parmi nos institutions. Nous aimerions voir grossir les rangs des propagandistes du *Message*. En plus de 10 ou 20 abonnements obligatoires, quelques Caisses ont déjà annoncé un certain nombre d'abonnements facultatifs (à 3 francs). 72 Caisses de Suisse romande ont abonné tous ou la majorité de leurs membres. Nous attendons que ce nombre augmente d'année en année. Il n'en tient qu'à vous, Messieurs des Conseils ; c'est de votre compétence. Sondez vos reins et reconnaissez votre responsabilité dans la propagande de l'esprit Raiffeisen.

Notre journal tire à 10 750 exemplaires. 920 s'en vont au Tessin pour servir les 70 Caisses de cette région avec leurs 4000 sociétaires. Les autres 9800 exemplaires s'adressent à la Suisse romande avec ses 333 Caisses et ses 32 000 sociétaires. Il reste donc beaucoup à faire chez nous. Mettons-nous à l'œuvre !

Mais il faut aussi réduire au silence la sirène : « On ne lit pas ; on ne lit plus ; à quoi bon payer des abonnements ! » C'est faux, c'est archifaux ! Nous en voulons pour preuve la déclaration réjouissante de ce caissier qui venait d'adresser la liste totale des membres comme abonnés et qui recevait les vifs remerciements des intéressés. Dans leurs appréciations, ceux-ci reprenaient des thèmes soulevés dans le *Message*, obligeant même le caissier à lire plus attentivement son journal pour ne pas paraître moins bien informé. Bien sûr qu'on ne lira pas tout et moins encore en période des grands travaux. Le simple fait de voir arriver le *Message* chaque mois sur la table de famille constitue déjà un excellent rappel, un continuel réveil des esprits.

Avant de composer la liste des nouveaux abonnés, il y aura lieu de procéder à un certain choix. On ne fera parvenir qu'un seul journal par famille. Certains noms peuvent être éliminés. On pourrait aussi choisir tout d'abord 30 puis 50 nouveaux abonnés pour arriver successivement à l'effectif total.

Faisons le vœu ardent que cet appel à la mission de propagandiste soit entendu, car c'est devenu un truisme que d'affirmer que l'efficacité de l'action coopérative dépend largement de la participation de tous les sociétaires à l'œuvre commune.

Faisons le vœu enfin de pouvoir œuvrer dans la paix alors que des bruits de guerre résonnent de tous les coins du globe. Rencontrons alors en nous-mêmes, par-delà nos soucis matériels de chaque jour, et réfléchissons à nouveau sur le sens de notre vie, c'est-à-dire sur nos devoirs.

Faisons de cette grande vérité chrétienne la lumière irradiant la voie de l'an nouveau :

« Lorsque l'homme se tait, Dieu parle.

Lorsque l'homme obéit, Dieu agit. »

Géo Froidevaux.

VŒUX DE FÉCONDE PRÉSIDENTENCE

A M. CHAUDET

Trois ans après sa première présidence, M. Paul Chaudet, chef du Département fédéral militaire, accède une seconde fois à la plus haute magistrature du pays.

Si nous nous en réjouissons tout particulièrement, c'est que le nouveau président de la Confédération est un raiffeiseniste militant, président du Conseil de surveillance de la Caisse de Rivaz, sa commune natale, Caisse qu'il avait autrefois gérée lui-même avec tact et compétence.

Nous louions déjà ici, il y a trois ans, ses mérites, sa valeur d'homme et de chef, d'homme de la terre qui s'est voué au service de ses concitoyens à tous les échelons de la vie civique et sociale. Les raiffeisenistes de Rivaz, ceux de Romandie, voire de toute la Suisse, avec la Direction de l'Union suisse, se sentent honorés et adressent au président Chaudet leurs félicitations chaleureuses et l'hommage de leur admiration avec les vœux d'une fructueuse activité à la tête et pour le bien du pays.

Pour notre part, nous ne pouvons mieux faire ressortir l'attachement du président Chaudet au mouvement raiffeiseniste, à la Caisse de Rivaz en particulier, qu'en reproduisant un extrait des considérations générales émises dans le rapport qu'il avait présenté à la 40^e assemblée générale ordinaire de la Caisse locale, le 18 mars 1961, au titre de président du Conseil de surveillance.

La rédaction.

* * *

« Le 40^e anniversaire de la Caisse ne doit pas nous donner seulement une occasion de nous réjouir. Il doit attirer notre attention sur nos tâches d'avenir. Il serait utile par exemple que le cercle de nos sociétaires s'étende de plus en plus à l'ensemble de la population de Rivaz. Il serait utile en tout état de cause que les principes et les règles de gestion que nous appliquons soient toujours fermement maintenus.

Nous vivons une époque où l'évolution économique et sociale nous pousse les uns et les autres à perdre le sens de la valeur de l'argent. L'extraordinaire prospérité de notre pays comporte en soi des risques que nous voyons apparaître dans la plupart des secteurs de la vie nationale. Je songe particulièrement aux spéculations qui se donnent libre cours en matière de terrains ou de valeurs boursières. L'accroissement constant du revenu national et des gains n'est plus en rapport, dans bien des cas, avec les valeurs de base dont il devrait concrétiser le rendement.

De telles manifestations sont révélatrices d'une instabilité politique dont nous n'avons heureusement pas à souffrir en Suisse, mais dont nous subissons tout de même les conséquences lorsqu'elle sévit à l'étranger. Il est nécessaire, dans un tel moment, de pratiquer des méthodes de travail et de gestion qui ont fait notre force.

Toute autre attitude serait de nature à créer le danger du déséquilibre. Je crois qu'on ne rappellera jamais assez une telle nécessité, alors que les circonstances générales nous incitent à nous écarter de la route suivie jusqu'à maintenant pour entrer dans la ronde infernale de la spéculation, dans celle du gain qu'on acquiert sans effort et qui est aussi sans mesure. Les hommes de la terre s'attachent par expérience et par tempérament aux choses qui demeurent. Leur prudence naturelle met en garde un certain nombre d'entre eux contre l'entraînement à la facilité. Tous ne parviennent pas, malheureusement, à y échapper.

L'exemple d'une caisse de crédit mutuel peut avoir, à cet égard, une valeur éducative. Il importe de résister au désir d'échanger souvent la proie pour l'ombre, de céder à des perspectives trop attrayantes pour être de valeur durable. »

Traitant du budget de la Confédération pour 1962, le conseiller fédéral Bourgnicht disait au Conseil des Etats au début de décembre : « Les mises en garde du Conseil fédéral et de la Banque nationale tendant à éviter une surchauffe économique n'ont pas été écoutées. On consacre beaucoup aux investissements au moment même où on réclame des réductions fiscales : si ces dernières étaient acceptées, elles permettraient à l'économie privée d'accroître encore les investissements. »

Parlant de l'expansion économique au Conseil de banque de la Banque nationale suisse, en séance du 15 décembre, M. W. Schwegler, président de la Direction générale, déclarait notamment : « L'économie suisse continue d'évoluer sous le signe d'une haute conjoncture. La forte pression de la demande demeure inchangée. L'activité dans le domaine des investissements et des achats se tient à un niveau extraordinairement élevé. Les tensions dans l'économie s'en trouvent aggravées... Quelque réjouissant que soit le haut degré de prospérité, les ombres qui augmentent dans la conjoncture suscitent des inquiétudes parce qu'on en sent la fâcheuse répercussion sur la valeur de l'argent. Cette évolution est néfaste à notre industrie qui va perdre sa capacité de soutenir la concurrence de l'étranger. Elle est de plus un désavantage et une injustice pour tous ceux qui, pour vivre, doivent compter sur leurs économies, sur des assurances ou des retraites. »

Une date qui marquera peut-être un tournant capital dans l'histoire de notre pays et dont l'importance n'échappe pas à la sagacité des observateurs de l'évolution des opinions et de la marche inéluctable des événements, c'est la demande présentée officiellement le 15 décembre dernier par le Conseil fédéral aux autorités du Marché commun pour l'ouverture de négociations en vue « de la constitution d'un marché d'ensemble européen. »

Ce problème éveille un vif intérêt dans les divers milieux économiques et politiques suisses, intérêt mêlé d'étonnement parmi la jeunesse surtout qui pressentait ce qui allait arriver, alors que trop longtemps et dans une trop large partie de la Suisse officielle — singulièrement de l'autre côté de la Sarine — on prétendait ignorer jusqu'à ces derniers jours que la Suisse pourrait être appelée une fois à s'en préoccuper.

Le brusque virage prit par nos hautes autorités s'avère assez pénible à expliquer. Mais quels que soient les obstacles qui surgiront devant lui, le Marché commun est un fait et cette réalité ne saurait être ignorée plus longtemps. Il faut en mesurer les conséquences pour notre avenir économique. Nous avons le devoir d'étudier ce que le

Chronique économique et financière

Mois après mois, l'année dernière, nous avons tenu nos lecteurs au courant de la situation économique et publié la progression continue des chiffres marquant des records battant successivement les précédents, records inimaginables il y a quelques années encore. Rien ne laisse prévoir qu'il en sera autrement en 1962.

Nos industries sont plus sollicitées que jamais. Les carnets de commandes sont souvent remplis pour plusieurs années. La prospérité qui se développe autour de nos frontières accentuera encore la nôtre. De l'étranger, des capitaux continueront d'affluer. Et, de tous côtés, l'on réclamera de nouveaux travailleurs étrangers.

Délaissant pour une fois le spectacle des chiffres, nous voudrions plutôt nous en tenir à quelques pronostics et relever les craintes que cette course infernale à la progression fait naître pour l'avenir. Le mouvement de spirale des prix et des salaires s'est accru l'an dernier ; il risque, hélas, de s'accroître en 1962. Connaît-on et pourrait-on appliquer la panacée qui permettrait de sortir de ce cercle vicieux ?

Il est inconcevable que nos entreprises refusent d'exécuter les commandes reçues. Elles ne peuvent guère se dérober à une lutte qui deviendra plus vive encore en 1962. Le progrès technique les obligera à faire de nouveaux investissements de plus en plus coûteux qui accentueront encore l'activité économique.

D'un autre côté, on ne saurait attendre de l'Etat qu'il donne l'exemple dans la

lutte contre l'inflation. Avec le retard dont nous souffrons et qui éclate dans les domaines les plus divers, il n'est pas question d'empêcher la Confédération, les grandes régions publiques, les cantons, les communes d'entreprendre des travaux aussi urgents que la construction d'écoles, de routes, d'hôpitaux, etc. La course infernale dans laquelle nous sommes engagés se poursuivra donc en 1962.

Sur le plan économique, notre génération a déjà assisté à la disparition de tous les petits commerces et exploitations agricoles et artisanales qui n'avaient pas su ou pas pu se mettre à la page. Beaucoup de petites et moyennes entreprises de diverses branches se verront placées devant un choix crucial : s'entendre avec le voisin, collaborer, fusionner ou périr et disparaître tôt ou tard. Voilà la malheureuse rançon de notre prospérité. De nombreuses concentrations industrielles sont en voie de réalisation. Malgré les grincements qu'elles provoquent, ces transformations profondes d'une partie de l'économie suisse sont inévitables. Le progrès technique les impose. Mais il y a des limites à tout. Des usines ont atteint le maximum de leur production alors que le problème de la main-d'œuvre étrangère se pose avec acuité. Les difficultés survenues dans les négociations avec l'Italie nous donne un avant goût des échéances auxquelles il faudra faire face cette année.

Aussi devons-nous faire écho aux appels à la modération de nos hautes autorités.

Traité de Rome met en cause, les répercussions dans les diverses hypothèses qu'il pourrait avoir sur nos conceptions de l'indépendance et de la vie politique. Il est temps de nous préparer à cette confrontation. Un certain neutralisme ressortant d'une politique de splendide isolement aurait pu nous être fatal. On l'a compris en haut lieu : nécessité fait loi.

Marché de l'argent et des capitaux

Normalement, les besoins considérables de capitaux qu'entraîne la haute conjoncture, le déficit croissant de la balance commerciale à la suite de la demande de plus en plus forte de biens d'équipement et de consommation provoquent un resserrement du marché de l'argent et des capitaux. En dépit de ces faits, le marché est demeuré très liquide, l'exode ou reflux des capitaux étrangers qui avaient afflué dès le milieu de 1960 déjà ne s'étant pas produit. Au contraire, les tensions de la politique internationale ont fourni le prétexte à de nouveaux rapatriements de placements suisses à l'étranger. Ainsi, l'amélioration de la liquidité s'est-elle limitée, pour une large part, aux instituts qui entretiennent des relations avec l'étranger, aux grandes banques tout spécialement. De son côté, la Banque nationale a vu ses réserves monétaires progresser également, ce qui a encore renforcé la liquidité.

Cette liquidité du marché explique que la légère tendance à la hausse des taux d'intérêt ressentie l'automne dernier ne se soit pas poursuivie. Dans l'ensemble, les taux demeurent donc stationnaires. L'intérêt moyen servi sur les bons de caisse par les douze grandes banques cantonales a passé de 3,33 % à mi-octobre à 3,34 % à mi-novembre alors que les grandes banques consentent sur ces mêmes titres le taux moyen de 3,27 %. En moyenne des douze banques cantonales, les dépôts sur livrets d'épargne se traitent toujours à 2,73 %. Les cours n'ont que peu varié sur le marché

suisse des obligations. Le rendement moyen des douze emprunts publics est de 3,01 %.

Pour nos Caisses Raiffeisen

Le début de l'an est l'époque où les organes dirigeants des Caisses se réunissent pour examiner et contrôler les comptes de l'exercice que le caissier vient de boucler. Sur la base des résultats enregistrés, spécialement du bénéfice réalisé, ils doivent établir sans retard le budget de l'exercice qui s'ouvre et adapter rationnellement les conditions de l'intérêt à la situation actuelle sur le marché monétaire et aux exigences du bilan. Mensuellement, *Le Messenger Raiffeisen* les a orientés et la présente chronique doit compléter leur information.

Aux termes des statuts, ces décisions doivent être prises en séance commune des deux Conseils. Elles seront verbalisées avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus que les débiteurs ponctuels, cela dans la marge des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. En tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement indispensable des réserves, conformément aux prescriptions de la loi et à l'application d'une saine politique bancaire. Nous rappelons notre consigne : la marge de gain doit être d'au moins 1 % entre les taux de base des deux secteurs, le passif et l'actif, soit entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques de premier rang, seules, les fortes et anciennes Caisses solidement établies pouvant se contenter d'une marge de 3/4 %.

Une constatation s'impose ici : les bilans des Caisses Raiffeisen marquent un accroissement extraordinaire depuis quelques années (160 millions de francs en 1960). Cette situation implique la formation parallèle des fonds propres. On se préoccupera donc

de manière soucieuse d'assurer une alimentation appropriée des réserves.

Sur la base des commentaires ci-haut énoncés, nous conseillons de maintenir inchangées les conditions acutellement en vigueur. On bonifiera le 2 3/4 % en épargne, exceptionnellement le 3 % là où la concurrence locale se fait sentir et là seulement où les conditions le permettent, dans les toutes fortes Caisses notamment. Pour les obligations, on s'en tiendra au 3 1/4 % à 3 ans et au 3 1/2 % à 5 ans de terme. Les dépôts en compte courant à vue ne recevront que le 1 à 1 1/2 %.

Dans le secteur des débiteurs, on conservera, sans changement, le 3 3/4 % pour les prêts hypothécaires de premier rang et les avances aux communes. Là où l'établissement officiel a fixé à 3 1/2 % le taux des prêts aux corporations de droit public, il est normal que les Caisses Raiffeisen doivent s'y aligner. Mais il doit être bien entendu qu'elles ne feront rien pour pousser à l'application d'un privilège que nous avons taxé d'injuste.

Nous résumons ainsi l'échelle des taux à fixer pour 1962 :

Créanciers :

Obligations à 3 ans de terme : 3 1/4 %
Obligations à 5 ans de terme : 3 1/2 %
Epargne : 2 3/4 %
Dépôts en compte courant à vue : 1-1 1/2 %

Débiteurs :

Hypothèques de premier rang : 3 3/4 %
Hypothèques de rang postérieur avec garantie complémentaire : 4 %
Avances sur nantissement : 4 %
Avances contre cautionnement : 4 1/4 %
Engagement de bétail : 4 1/2 %
Avances aux communes : 3 1/2-3 3/4 %

Pour les crédits en compte courant, il est d'usage d'appliquer les mêmes taux, selon la garantie, mais soit d'y ajouter une modeste commission de 1 % par semestre sur le doit, soit de les majorer de 1/4 %.

Fx

Les banques suisses en 1960

La monumentale statistique que publie annuellement le département économique de la Banque nationale suisse sous le titre « Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1960 » donne une vue générale et détaillée de l'activité bancaire dans notre pays. Le travail considérable que s'impose la BNS consiste à compiler les bilans et comptes de profits et pertes ainsi que de nombreuses

données statistiques complémentaires des 1519 instituts bancaires suisses. Pour ce qui concerne les 1070 Caisses Raiffeisen, c'est l'Union suisse qui se charge bénévolement, chaque année, de fournir cette vaste documentation.

Le 45^e fascicule de cet annuaire de la banque en Suisse, celui de 1960, vient de paraître, comme d'habitude à fin 1961. On

ne saurait parler de retard car on comprend que pour éplucher, ordonner, comparer ces chiffres et les commenter en une volumineuse publication de 270 pages, dont 120 de texte et 150 de tableaux statistiques, le service d'étude et de statistique de la Banque nationale ne puisse agir plus diligemment. Une fois de plus, cependant, nous devons regretter que les études et commentaires de cette publication pourtant officielle ne paraissent qu'en langue allemande, seule la partie statistique contenant les indi-

cations utiles en langue française. C'est une lacune qui mériterait d'être comblée pour donner satisfaction au vœu de tous les Romands intéressés à la vie bancaire du pays.

L'analyse de cette étude présente un vif intérêt pour nous, raiffeisenistes. En effet, ces données nous permettent d'utiles comparaisons sur l'activité particulière de chacun des secteurs bancaires. Elles font surtout ressortir la place des Caisses Raiffeisen suisses dans l'ensemble de notre équipement financier. Elles nous fournissent une documentation très détaillée et complète sur l'évolution des dépôts et des placements de nos banques, sur la structure des bilans quant à la liquidité et aux fonds propres, sur le rendement des affaires. Par là même, elles fournissent une précieuse indication sur la structure financière du pays et sur le rythme accéléré de notre économie nationale.

Mais avant de nous plonger dans les chiffres et les comparaisons, ce que nous ferons en deux articles dans les prochains numéros du journal, nous voudrions tout d'abord mettre en évidence aujourd'hui l'excellence de notre organisation bancaire en nous appuyant sur les assertions de quelques maîtres en la matière.

L'économie suisse, autrefois à prépondérance agricole, est de nos jours presque essentiellement industrielle. Le développement intense de toutes les branches d'activité industrielle et commerciale a provoqué une intensification de l'activité bancaire. Au XVIII^e siècle, les opérations de crédit et de paiement étaient presque exclusivement entre les mains de banques privées qui avaient su inspirer confiance par leur probité.

L'intervention de la machine à vapeur et l'évolution qui s'ensuivit et surtout la construction des chemins de fer, puis celle des usines électriques, provoquèrent la constitution de grandes banques commerciales aux capitaux fort importants. A ce mouvement d'industrialisation correspondit celui d'une forte accumulation d'épargne et de capitaux, cause directe de l'ampleur du mouvement bancaire. Mais on peut affirmer que si les industries ont suscité la création des banques, elles n'auraient pas été capables d'atteindre leur niveau actuel si les banques n'avaient pas pris leur tâche bien à cœur et ne les avaient puissamment épaulées. Elles n'auraient pas été en mesure de se perfectionner, ni de rationaliser leur exploitation. Avec Jean Lupold, dans *L'Organisation bancaire*, nous pouvons dire :

Aujourd'hui plus que jamais, l'existence d'une organisation bancaire saine et robuste, basée sur des traditions d'honnê-

teté et de probité, est inséparable de la prospérité économique d'une nation et cela est particulièrement vrai pour la Suisse qui, située au cœur même de l'Europe, vit en bonne partie de ses exportations.

Les banques suisses ont su créer un puissant système de drainage des épargnes et des ressources privées. Elles ont habitué les particuliers à recourir à leurs bons offices. Elles groupent et canalisent les fonds dont les particuliers n'ont eux-mêmes pas l'usage direct, puis elles les mettent à disposition de ceux qui en recherchent pour la conduite de leurs affaires. Il n'y a guère de pays dans lesquels le système bancaire ait pris une extension aussi considérable qu'en Suisse, où il a gardé un cachet tout particulier. Voici ce qu'en dit Denis Piguët dans son ouvrage *La banque dans le cadre de la réglementation bancaire suisse* :

Le système bancaire suisse diffère de celui des autres pays pour trois causes essentielles : tout d'abord en raison de l'organisation fédérative du pays, respectueuse de l'autonomie des cantons ; puis en raison de la vie économique intense de notre pays dont les liens avec l'économie internationale sont très étroits ; enfin en raison de notre régime politique caractérisé par son esprit démocratique et libre. L'organisation bancaire reflète fidèlement le caractère fédératif du pays, sa tradition particulariste et démocratique, son besoin de vie commerciale et économique intense. Ce qui frappe le plus, peut-être, c'est la complexité et le morcellement de tout le système ainsi que l'existence de banques d'Etat : les banques cantonales, comme il ne s'en trouve nulle part ailleurs.

Constatation facile à faire, il n'y a pas, en Suisse, à proprement parler, de spécialisation bancaire. Le type caractéristique de ces instituts financiers est devenu un genre de banque universelle, de « banque-bazar » (comme dit Denis Piguët), son activité s'étendant à tous les secteurs de l'économie et à tous les genres de clients, ceci plus ou moins bien entendu, ce qui a tout de même permis un certain groupement par catégories, tel qu'il ressort de la statistique, groupement que nous allons utiliser pour les besoins de notre étude.

L'effectif des instituts bancaires suisses est de 1519, en augmentation de 14 unités, soit 8 Caisses de crédit mutuel et 7 « Autres banques », alors qu'il y a une Caisse d'épargne en moins. Si l'on voulait avoir une idée exacte du réseau bancaire, si l'on veut dire du nombre des bureaux ouverts, il faudrait y ajouter les 1538 comptoirs, les 313 succursales et les 2089 agences ou bureaux de recette, les uns gérés par les employés de la banque, les autres en occupation accessoire.

En 1960, la progression du total des

bilans des 1519 établissements compris dans la statistique s'est encore accélérée. Ce total a passé de 49,8 à 56,0 milliards de francs. Cela marque une augmentation record de 6197 millions contre 3485 millions en 1959, soit de 12,4 % contre 7,5 %. Le record de 1958 avec 4,2 milliards d'augmentation ou de 10 % se voit largement battu. Il faut en trouver l'explication dans les vagues successives de fonds étrangers qui ont afflué en Suisse dès le milieu de 1960 et qui ont surtout intéressé les grandes banques. Il faut également l'attribuer, pour une bonne part, au développement exceptionnellement favorable de l'économie en général.

Le tableau récapitulatif du total des bilans par groupes de banques est le suivant :

	Nombre de banques	Bilan en millions de fr.	Participation en %
Banques cantonales	28	19 864	35,5
Grandes banques	5	17 545	31,3
Banques locales	169	9 757	17,5
Caisses d'épargne	115	3 625	6,4
Caisses de crédit mutuel	1080	1 992	3,6
Autres banques	122	3 218	5,7
	1519	56 001	100,0

Exprimée en chiffres relatifs, l'augmentation des bilans donne le tableau comparatif suivant par groupes de banques :

	Augmentation des bilans en millions de fr. en %			
	1959	1960	1959	1960
Banques cantonales	1180	1603	6,9	8,8
Grandes banques	867	2774	6,2	18,8
Banques locales	637	754	7,9	8,2
Caisses d'épargne	221	242	7,0	7,1
Caisses de crédit mutuel	131	161	7,7	8,8
Autres banques	449	663	21,3	25,9
	3485	6197	7,5	12,4

Ce tableau fait manifestement ressortir l'afflux des fonds étrangers dans les grandes banques commerciales. Tous les autres secteurs marquent également une progression sensible.

Le bilan global des Caisses de crédit mutuel affiliées à l'Union suisse a augmenté de 160 millions en 1960 contre 130 millions l'année précédente. Cette réjouissante accentuation intervenue résulte, bien entendu, pour une part, de la conjoncture. Mais, sans vouloir minimiser cette cause évidente, il convient d'affirmer avec force que le brillant développement des Caisses Raiffeisen découle de la considération dont ces sympathiques institutions de crédit rural sont de plus en plus entourés dans nos communautés villageoises qui voient en elles leur propre instrument de travail dans le secteur de l'épargne et du crédit. L'augmentation est d'autant plus significative que les dépôts confiés proviennent presque exclusivement de l'épargne populaire.

Un intéressant tableau est celui qui donne la classification des établissements de crédit selon leur conception juridique :

	Nombre de banques	Bilan en %
Institutions d'Etat	24	29,4
Institutions communales	44	1,2
Sociétés anonymes	261	52,7
Sociétés coopératives	1182	15,3
Autres instituts	8	1,4
	1519	100,0

Les sociétés anonymes détiennent ainsi plus de la moitié des dépôts du public et les institutions d'Etat, moins du tiers. Au cours des ans, l'influence de l'Etat s'atténue au profit des sociétés anonymes. En 1950, ces dernières ne détenaient que le 47,9 % des bilans alors que les institutions d'Etat figuraient au tableau avec 33,1 %. L'importance des autres groupements n'a pas sensiblement varié.

Le *chiffre d'affaires* de l'ensemble des banques suisses a atteint 929,6 milliards de francs, marquant une augmentation de 152,4 milliards (103 milliards en 1959). A une augmentation générale des bilans de 12,4 % correspond donc une augmentation du mouvement global d'affaires de 16,4 %. De ce surplus de 152,4 milliards du roulement, les cinq grandes banques s'en taillent la part du lion, s'en réservant 110,5 milliards, soit le 72 %. Elles brassent à elles

seules le 69 % du mouvement total d'affaires de l'ensemble des banques, soit pour 642 milliards.

La relation entre la somme du bilan et le chiffre d'affaires varie entre 1,9 % pour les grandes banques et 59,5 % pour les Caisses d'épargne. Il en ressort qu'en moyenne les banques ont fait rouler 16,6 fois la somme de leur bilan, les grandes banques même 37 fois.

Bien que ne constituant qu'un indicatif assez relatif, le chiffre d'affaires permet toutefois de mesurer l'ampleur des services rendus en cours d'année. Dans les Caisses Raiffeisen, il a atteint 4,2 milliards de francs contre 3,8 milliards l'année précédente. L'augmentation est donc de 400 millions. La somme globale de leurs bilans a roulé un peu plus de 2 fois puisqu'elle représente le 46,5 % du roulement général.

Il sera intéressant, au cours des deux études qui suivront, de situer les Caisses Raiffeisen dans le concert des banques suisses en ce qui concerne spécialement, d'une part, l'activité de l'épargne et les dépôts du public, et, d'autre part, l'activité de crédit.

Fx

Fonds propres et liquidité

A propos de l'introduction du nouveau règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques

Il y a actuellement 27 ans qu'ont été promulgués la loi fédérale sur les banques (8 novembre 1934) et son règlement d'exécution. Depuis lors, la situation s'est bien modifiée à maints égards. Notre législation sur les banques a été élaborée et promulguée en pleine crise économique alors que, maintenant, nous nous trouvons en pleine prospérité. La haute conjoncture que nous vivons depuis la fin de la guerre, l'intégration européenne et malheureusement aussi les inquiétudes politiques et monétaires provoquant d'importants mouvements de capitaux instables ont donné une forte impulsion aux opérations bancaires internationales.

En présence des importants changements qui se sont produits au cours du dernier quart de siècle, la question se posait de savoir si notre législation sur les banques répondait encore aux besoins présents, si des modifications plus ou moins importantes ne s'imposaient pas. S'appuyant sur les conclusions d'une étude faite à ce sujet par le département fédéral des finances, le Conseil fédéral a estimé qu'une révision de la loi sur les banques ne s'imposait pas.

En revanche, il a procédé à une *révision du règlement d'exécution de la dite loi*.

Une révision de la loi sur les banques s'imposait d'autant moins que d'importantes questions pratiques sont régies par le règlement d'exécution et que, par une modification de ce dernier, il est possible d'adapter, dans une large mesure, la législation bancaire aux exigences de l'heure présente, et cela par simple décision du Conseil fédéral sans passer par le lourd appareil législatif.

La révision du règlement porte surtout sur les dispositions concernant, d'une part, la relation entre les fonds propres et les fonds de tiers et, d'autre part, la mesure dans laquelle les engagements à vue et à court terme doivent être couverts par les avoirs liquides et par les actifs facilement mobilisables, en deux mots la proportion des fonds propres et la liquidité.

En ce qui concerne les fonds propres, disons simplement que les exigences légales marquent un certain allègement. Du côté de la liquidité, on note une sensible aggravation des dispositions.

Il est à peine besoin de souligner com-

bien une liquidité suffisante est nécessaire pour assurer la solvabilité d'une banque. Celle-ci doit pouvoir faire face à ses échéances et à des retraits d'une certaine importance sur des dépôts à échéance indéterminée sans être obligée de procéder à des dénonciations massives de crédits ou à des réalisations précipitées d'autres placements. A ce point de vue, la liquidité a peut-être une plus grande importance pratique que la proportion des fonds propres par rapport aux fonds confiés.

Des expériences ont été faites en période de resserrement des capitaux comme en période de grosse liquidité, plus particulièrement encore et tout récemment lors d'afflux par vagues successives d'extraordinaires quantités de fonds étrangers. Ces capitaux instables déposés en grande partie à vue ou à très court terme ne sauraient être utilisés pour le financement de crédits à moyen ou long terme. Cela représenterait de sérieux dangers aussi bien pour les établissements intéressés que pour notre équilibre monétaire. Les hautes autorités financières du pays ont dû prendre des mesures justifiant le renforcement des exigences relatives à la liquidité. Plus les engagements à court terme sont importants comparativement au total des dépôts, c'est-à-dire plus la proportion des dépôts à vue est importante, plus les prescriptions sur la liquidité sont renforcées.

Précisons que pour nos Caisses Raiffeisen le nouveau règlement n'apporte pas de modifications très sensibles. Pour les fonds propres, il y a amélioration. Pour la liquidité, l'aggravation varie entre 1/4 et 1/5 du montant exigé selon l'ancien règlement ; elle peut être environ du double pour les rares Caisses qui ont une forte proportion de dépôts en compte courant à vue. Mais ces conditions restent partout supportables et, disons-le, justifiées.

Aux termes de l'article 9 du règlement et pour les Caisses Raiffeisen, les *fonds propres* sont représentés par :

- a) le capital versé ;
- b) 50 % du montant fixé par les statuts des versements supplémentaires. La matérialisation de cette obligation d'effectuer des versements supplémentaires peut donc se compter à raison de la moitié de la part sociale de fr. 100.—, c'est-à-dire à fr. 50.— par membre. Pour les Caisses fondées depuis 1953, dont les statuts (art. 7) prévoient des versements supplémentaires jusqu'à concurrence du *double* du montant de la part sociale, on peut donc compter fr. 100.— par sociétaire ;
- c) les réserves libres dont l'existence est confirmée par le bilan (à l'exception de provisions pour pertes éventuelles figu-

rant comme telles au bilan, ainsi que celles qui sont affectées à des buts spéciaux, par exemple impôts, taxes, fonds de construction, de pension, de prévoyance, etc.).

Ces fonds propres doivent s'élever au moins, pour nos Caisses Raiffeisen, à :
2 1/2 % des engagements en tant qu'ils sont couverts par des disponibilités (encaisse, avoir au compte de virements auprès de la Banque nationale et avoirs au compte de chèques postaux) et
5 % des autres engagements.

Nos Caisses, en tant que sociétés coopératives dont les membres sont responsables personnellement de façon illimitée et solidaire, sont ici mises sur le même pied que les banques cantonales.

En ce qui concerne la *liquidité*, nos caissiers connaissent la fameuse formule officielle «Etat de liquidité» qu'ils doivent remplir pour déterminer chaque année le montant prescrit des disponibilités et des actifs facilement mobilisables. Les articles 12 et 13 du règlement précisent ce qu'il faut considérer comme disponibilités (encaisse, avoir au compte de chèques postaux, éventuellement avoir en compte de virements à la BNS) et actifs facilement mobilisables (les avoirs à la Caisse centrale, éventuellement les coupons et obligations payables dans le délai d'un mois), tandis que l'article 14 fixe ce qui est réputé comme engagements à court terme (pour nos Caisses : 15 % des dépôts d'épargne et le total des dépôts à vue des particuliers).

L'article 15 détermine comme suit le montant minimal des disponibilités (nous mettons entre parenthèses les proportions exigées selon l'ancien règlement) :

5 % (2 1/2 %) du montant des engagements à court terme qui ne dépasse pas 15 % du total des engagements, plus

7 1/2 % (3 et 4 %) du montant des engagements à court terme qui est compris entre 15 et 25 % du total des engagements, plus

10 % (5 %) du montant des engagements à court terme qui dépasse le 25 % du total des engagements.

Citons enfin l'article 16 qui détermine la liquidité ou montant minimal des actifs facilement mobilisables et des disponibilités qui doit exister en permanence :

30 % (25 %) du montant des engagements à court terme qui ne dépasse pas 15 % du total des engagements, plus

45 % (30 et 40 %) du montant des engagements à court terme qui est compris entre 15 et 25 % du total des engagements, plus

60 % (50 %) du montant des engagements à court terme qui dépasse 25 % du total des engagements,

mais au total pas plus de 50 % de tous les engagements.

L'avenir nous dira la sagesse des nouvelles prescriptions. Les Caisses Raiffeisen s'efforcent de remplir intégralement ces conditions pour répondre au témoignage de confiance qui leur est fait. D'ailleurs, la structure d'un bilan bien conforme aux dispositions légales est un élément de la confiance du public. On sait aussi que la Caisse centrale se porte garante du manque momentané de fonds propres ou de liquidité de l'une ou l'autre Caisses affiliées. Ce ne doit cependant pas être un oreiller de paresse. Les organes responsables de nos institutions doivent se faire un point d'honneur de répondre en tous points aux exigences du législateur.

Fx

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse du 29 novembre 1961

Réuni *in corpore* en séance d'automne, sous la présidence de M. Gallus Eugster, ancien conseiller national, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les conditions d'adhésion étant remplies, la Caisse tessinoise récemment fondée de

Besazio

est admise au sein de l'Union, portant ainsi à 10 le nombre des fondations intervenues à ce jour depuis le 1^{er} janvier 1961 et à 1076 celui des Caisses affiliées à l'Union suisse.

2. Des crédits sont accordés aux Caisses affiliées pour une somme globale de fr. 2 064 000.—.

3. Le directeur de l'Office de revision, M. A. Edelmann, rapporte sur le développement du mouvement Raiffeisen au cours des derniers mois de l'année et sur l'activité de l'Union dans le domaine des revisions.

4. Le directeur Schwager analyse de son côté le bilan intermédiaire de la Caisse centrale au 31 octobre 1961 et l'évolution de cette dernière depuis la séance précédente.

5. Les statuts révisés de la fédération des Caisses Raiffeisen bernoises allemandes sont adoptés.

6. Sur proposition de la direction de l'Union, le Conseil d'administration décide l'augmentation de un million du capital social de la Caisse centrale au 31 décembre 1961. Cette somme sera répartie entre les Caisses selon l'évolution de leurs bilans.

7. Arrêtés comme de coutume au 10 sep-

tembre, les comptes annuels du service de l'Economat sont approuvés. Au cours de l'exercice 1960-61, ce département de l'Union a effectué 9032 livraisons de matériel aux Caisses affiliées, soit 256 de plus qu'au cours de la période précédente, pour une somme facturée de fr. 232 367.80. L'inventaire des livres et des diverses formules rédigées en français, en italien, et en allemand, que le service précité tient à la disposition des Caisses fédérées, représente une valeur de fr. 236 836.75.

Nos visiteurs étrangers

Sous le patronage de son Comité d'action pour le Dahomey, l'Union suisse des coopératives de consommation de Bâle recevait un jeune dahoméen, M. Tokpanou et son épouse, venant étudier l'organisation coopérative dans notre pays. Ils y furent instruits tout spécialement par M. Barbier, directeur du service de presse et de propagande et par M. Dietiker, directeur du séminaire coopératif de Freidorf.

Ayant obtenu tout récemment sa licence en droit à l'Université de Paris, M. Tokpanou est déjà désigné comme futur directeur du Crédit national du Dahomey, qui doit devenir la Banque dahoméenne de développement. C'est par conséquent une nécessité pour lui de s'initier surtout à la mise en pratique de la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit rural. Sous l'égide de notre Union suisse des Caisses Raiffeisen et instruit par les délégués MM. Bucheler et Froidevaux, il compléta son voyage d'étude en visitant, le 28 décembre, en compagnie de son épouse, deux de nos petites banques villageoises jurassiennes, celle de Courtedoux où il fut reçu par le président, M. Sylvain Michel, président du Conseil de surveillance de l'Union, entouré du caissier, M. Abel Babey, instituteur, du président du Conseil de surveillance, M. le révérend curé Gigon et de trois autres membres des Conseils locaux, puis celle de Saint-Ursanne où les honneurs lui furent rendus par le président M. Xavier Marchand et par la caissière, Mlle Paulette Lapaire.

Le futur responsable de l'organisation du crédit rural au Dahomey s'est vivement intéressé au système Raiffeisen suisse qu'il se propose d'introduire dans son pays en l'adaptant aux conditions locales. Mais cette journée d'étude théorique doit avoir une suite pratique. L'Union suisse restera en liaison avec M. Tokpanou et ses collaborateurs et se mettra à leur entière disposition pour leur fournir directives, conseils, comme aussi le matériel utile à la propagation de l'idée du crédit rural.

Signalons encore, dans cet ordre d'idée, que le ministre de l'agriculture du Dahomey, M. Sébastien Dassi, assisté de son conseiller technique, avait déjà fait, au printemps dernier, une visite d'étude à notre Union centrale (voir *Message* No 5, p. 69) et que le voyage d'information de M. Tokpanou n'est que la suite de contacts qui vont se répéter.

Dans un tout jeune pays comme le Dahomey, jusqu'il y a moins de deux ans encore sous le protectorat français, beaucoup reste à construire. Si l'on y compte déjà une certaine élite, la classe moyenne est à constituer, celle-là précisément qui devra répondre de l'organisation et du déve-

loppement d'institutions locales de crédit. Mais l'instruction populaire y est en bonne voie. Guidé par l'expérience de gens dévoués et désintéressés, ce pays peut entrevoir l'avenir avec espoir et confiance. Tous nos vœux l'accompagnent vers le progrès.

Fx

Il y a deux choses auxquelles il faut se faire, sous peine de trouver la vie insupportable. Ce sont les injures du temps et les injustices des hommes.

(Chamfort)

Idées directrices

LES DROITS ET LES DEVOIRS DES CHEFS

La liberté n'est pas un droit imprescriptible de l'homme ; c'est une conquête souhaitable, mais difficile, et qu'il faut refaire chaque jour.

Cette éducation morale est plus nécessaire encore pour ceux qui doivent commander. Il faut que le chef ait, en dehors et au-delà de tout contrôle, un sentiment vif de ses devoirs. Des chefs ne peuvent conserver le pouvoir que s'ils savent chaque jour s'en rendre dignes. Quiconque, placé à la tête d'un groupe ou d'une entreprise, ne cherche à servir que ses intérêts personnels, n'est pas un chef. Quiconque, ayant accepté un commandement, pense à ses plaisirs plus qu'à ses responsabilités, n'est pas un chef. Quiconque, ayant à diriger d'autres hommes, s'abandonne à la colère, au ressentiment ou au contraire à la faveur, au népotisme, n'est pas un chef. Le rôle des classes dirigeantes est de diriger, c'est-à-dire de montrer le chemin de l'honneur et du travail. Commander n'est pas un privilège, c'est un honneur et c'est une charge.

André Maurois,

de l'Académie française.

Extrait de « Un art de vivre ».

FORMER DES HOMMES

Documentée par la revue « Paysans », paraissant à Paris, « La Terre vaudoise » du 16 septembre 1961 a publié une étude sur « L'intégration verticale en agriculture par voie coopérative ». Il y est démontré l'évolution inéluctable à suivre pour pallier les

inconvenients résultant d'une trop grande spécialisation des activités et pour répondre aux besoins massifs en produits hautement normalisés des puissantes associations d'achats. Cette étude approfondie, objective et réaliste du problème — La France étant citée en exemple après les USA — trouve sa conclusion dans la constatation qu'à la base de toutes les évolutions il y a un problème humain à résoudre. Il faut des cadres, il faut des élites, il faut des hommes capables, instruits, dévoués pour mener à bien toutes entreprises. Nous y veillons dans l'administration de nos Caisse rurales d'épargne et de crédit, œuvre humaine par excellence. C'est ce qui nous incite à reproduire la conclusion de l'article cité.

Mais cette conclusion serait tout à fait incomplète si elle esquivait le problème des hommes. On a dit plusieurs fois dans ce Congrès que les problèmes techniques pouvaient être considérés comme résolus, mais que — par contre — la solution des problèmes économiques et des problèmes humains demeurerait la grande difficulté des temps présents dans tous les domaines. Or, les problèmes économiques eux-mêmes ne peuvent être étudiés que par des hommes spécialement formés. Ainsi donc, nous avons finalement à résoudre un problème humain capital :

pour associer intimement des coopérateurs à la vie des coopératives qu'ils constituent et réaliser leur promotion sociale permanente ;

pour permettre aux meilleurs d'entre eux d'occuper valablement la responsabilité de la conduite des coopératives ;

pour former parmi eux des hommes capables d'administrer de grands ensembles coopératifs ;

pour s'assurer la collaboration des techniciens, d'ingénieurs et de directeurs ayant

les capacités professionnelles requises, mais qui soient aussi animés de l'esprit coopératif et du souci de mettre les coopérateurs et les administrateurs en mesure de prendre leurs responsabilités ;

pour recruter les hommes nécessaires au fonctionnement des bureaux d'études économiques ;

pour associer l'ensemble du personnel des coopératives à leur marche et à la mission qu'elles doivent remplir tant en faveur des agriculteurs que de l'intérêt général ;

pour faire en sorte que les coopérateurs soient parmi les agriculteurs ceux qui réalisent dans leurs exploitations la meilleure synthèse du progrès technique et du progrès humain.

La tâche qui est devant nous est immense, nous la croirions irréalisable si nous n'avions la conviction qu'au milieu des courants qui emportent notre économie et la société moderne vers la concentration, la coopération demeure le moyen — tout en favorisant le progrès — de sauvegarder la liberté de l'homme.

Tous les trois jours une ferme suisse disparaît

Sans se plonger dans d'arides statistiques, chacun n'a qu'à ouvrir les yeux pour constater que l'espace vital de notre agriculture se restreint de jour en jour.

Un panneau de l'exposition nationale d'agriculture de Lucerne n'indiquait-il pas qu'à chaque minute de temps qu'il nous est donné de vivre 20 mètres carrés de terrain est perdu pour notre agriculture, ce qui équivaut à la disparition, tous les trois jours, de la valeur d'une propriété rurale, donc d'une ferme suisse !

De la fenêtre du wagon où nous sommes installés pour aller d'une cité helvétique à une autre se découpent des images qui commencent à rappeler celles qui surgissent dans les pays surpeuplés : interminables lignées de maisons qui s'allongent à travers les champs ; villages qui prolongent leurs bras l'un vers l'autre de telle sorte qu'ils ont déjà cessé d'être discontinus ; villes escaladant les collines et qui s'annoncent toujours plus loin à la rencontre de l'arrivant, si bien qu'il faut multiplier, aux abords des villes, les haltes des CFF, et que, si vous prenez un train omnibus pour gagner la gare centrale, vous n'en finissez plus de voir votre train s'arrêter et repartir dans un grincement de ferraille tout autre qu'agréable !

Dans notre pays montagneux, il faut ajouter à ce tableau les quartiers de petites

villas construites selon un plan plus ou moins uniforme sur nos terrasses boisées.

Ajoutez à cela les routes, les autoroutes, les aérodromes, les stades, les usines...

En bref, partout la propriété bâtie ne cesse d'empiéter sur la propriété non bâtie.

Les villes et les agglomérations urbaines sont de voraces mangeuses de terres agricoles.

Ainsi, de plus, nos paysages se modifient-ils rapidement. Il en est qui deviennent méconnaissables quand on les revoit après quelques années d'absence.

Cette transformation du sol, cette urbanisation de la terre agricole, amènent des conséquences multiples.

Il en est qui sautent aux yeux. Plus la surface du sol non bâti se rapetisse, plus le sol renchérit. C'est la loi de l'offre et de la demande qui déploie ses plus larges effets.

Aussi, la cité-jardin, faite de maisons-nettes disposées dans la verdure et souvent malheureusement dépourvues de fantaisie et de joliesse, commence-t-elle déjà à céder le terrain au gratte-ciel, à la maison-tour, qui ont l'avantage de superposer une foule de logements sur une surface relativement exigüe ?

Ce genre de construction, qui nous semblait devoir demeurer une spécialité de l'architecture américaine, se multiplie à un rythme si accéléré dans la périphérie de nos villes que le *Heimatschutz* (Ligue pour la défense du patrimoine national) en fait l'objet d'une session...

(Le Coopérateur suisse.)

PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGE

Notre ordre juridique et économique est un régime de liberté garantissant la propriété individuelle. Mais il ne peut être sauvegardé que si la propriété privée demeure largement répartie. Or, l'anonymat grandissant de la propriété d'un sol devenant toujours plus rare et plus cher ne peut que susciter de l'inquiétude chez tout citoyen qui se préoccupe de l'avenir du pays. Considérant, pour ces motifs d'ordre politique, que doit être favorisé tout ce qui peut contribuer à encourager l'acquisition de la propriété, l'Association suisse des banquiers s'est entremise auprès du Département fédéral de justice et police, au printemps 1959 déjà, pour qu'il réalise le *plus rapidement possible* le postulat demandant l'introduction de la propriété par étage. Malheureusement, l'on a dû enregistrer dans cette affaire un retard, bien que les travaux préparatoires fussent terminés voici un certain temps déjà, parce que les autorités veulent présenter à l'Assemblée fédérale,

en même temps que ce projet, celui concernant la *revision du droit de superficie*. Avec la demande croissante en terrains à bâtir, l'importance du droit de superficie, que le législateur n'a réglementé que très sommairement et incomplètement dans l'article 779 CCS, a *fortement augmenté*. Une revision appropriée de cette disposition légale permettrait aux banques hypothécaires d'abandonner la retenue dont elles ont fait preuve jusqu'à présent en matière d'octroi de crédit sur les immeubles grevés d'un droit de superficie.

L'employé de banque suisse.

IN MEMORIAM

† Joseph ROSSET

vice-président du Comité de direction
Saxon (Valais)

Les fondateurs de la Caisse de crédit mutuel de Saxon se réduisent à quelques unités. Joseph Rosset était de l'équipe des 28 qui, en 1928, fondèrent notre petite banque locale.

Joseph Rosset a rempli dès la fondation de la Caisse jusqu'à son décès survenu dans le cours de l'été, les fonctions de vice-président du Comité de direction. Il était de la lignée des mutualistes de l'ancienne école. Il avait le culte de la solidarité, de l'entraide villageoise tel que le concevait le fondateur de notre mouvement.

Si Joseph Rosset n'a pas eu le bonheur d'avoir des enfants, par contre, il a œuvré avec intelligence et dévouement pour le bien de la famille raiffeiseniste de sa commune qui lui garde un souvenir reconnaissant.

L. D.

* * *

† Pierre CATTIN

1^{er} président et fondateur de la Caisse
de Montsevelier (Jura)

Le dimanche 3 décembre, une longue suite d'hommes accompagnaient M. Pierre Cattin au cimetière, beau témoignage de reconnaissance à celui qui, toute sa vie, fut le serviteur de tous.

Toujours prêt à rendre service et à soulager les malheureux, il fut le promoteur de la Caisse de crédit mutuel qu'il présida de 1924 à 1952, avec un courage admirable. Les débuts furent pénibles ; on était en pleine révolution économique ; les métiers à tisser venaient de quitter le Val-Terbi. Il fallait aider de nombreuses familles à se faire une nouvelle situation. Ce fut ensuite la crise agricole avec de nombreux assainissements financiers. C'est à

toutes ces difficultés que Pierre Cattin dut faire face. Il connaissait la valeur de l'argent et souffrait chaque fois qu'on le dépensait mal à propos. Il ne manquait aucune occasion pour stimuler l'épargne chez la jeunesse.

Les raiffeisenistes prient le Seigneur de lui rendre au centuple tout ce qu'il nous a donné en bonté et en dévouement.

A son épouse et à ses 12 enfants vont nos sincères condoléances.

A. A.

* * *

† Gaspard BOVIER

président du Comité de direction
Sion (Valais)

Le fondateur et président de la Caisse Raiffeisen de Sion n'est plus. Rien ne laissait pressentir un dénouement aussi brusque. Sa santé, assez éprouvée par les longues années de responsabilités importantes qu'il assumait au département des travaux publics de son canton comme voyer principal, s'était améliorée notablement depuis qu'il jouissait de la retraite.

Homme extrêmement dynamique, il s'occupait durant ses loisirs d'un domaine dans la banlieue sédunoise. C'est là que le Seigneur est venu le prendre le 13 octobre, en pleine vendange.

Nous n'avons pas ici à retracer sa carrière comme voyer principal de l'Etat du Valais ; disons simplement qu'il fut un grand serviteur de l'Etat.

La Caisse Raiffeisen de Sion fut vraiment son œuvre. Le 25 mars 1923, il présidait la séance constitutive. De 1923 à 1937 il appartenait au Conseil de surveillance. Dès ce moment et jusqu'à sa mort, il présidera aux destinées de notre Caisse avec une compétence et un dévouement rares.

Très strict sur l'application des principes raiffeisenistes, il n'a jamais admis une dérogation quelconque. Comités et assemblées générales étaient préparés avec un soin parfait. Jamais il n'a compté son dévouement ou sa peine.

Toute la vie de notre cher président a été un service permanent à la collectivité.

La famille Raiffeisen lui doit beaucoup ; la Caisse de Sion lui doit tout. Nous conserverons de lui un souvenir lumineux et son exemple continuera à inspirer les actes des raiffeisenistes sédunois.

M. P.

* * *

† Daniel CARRARD

Echallens (Vaud)

Le décès de M. Daniel Carrard, survenu après quelques jours de maladie, a surpris douloureusement tous ceux qui, de près ou

de loin, le connaissent pour un paysan avisé et ouvert à tous les problèmes de l'heure. Raiffeiseniste convaincu, il prenait part avec grand plaisir à l'assemblée générale de la Caisse locale.

Que sa famille affligée veuille bien croire à la sympathie sincère de tous ses amis.

R. A.

Courtage pour les demandes en remboursement de l'impôt anticipé

Nous nous permettons de rendre attentifs Messieurs les caissiers des Caisses affiliées au courtage prélevé par l'Union pour les frais d'intervention en vue du remboursement de l'impôt anticipé. A partir du 1^{er} janvier 1962, ce courtage sera perçu comme suit :

fr. 1.— pour les demandes en remboursement n'excédant pas fr. 20.—, fr. 2.— pour celles de fr. 21.— à 100.—, fr. 3.— pour celles de fr. 101.— à 250.— et fr. 5.— pour celles de plus de fr. 250.—.

La Caisse mandataire peut naturellement, pour sa part, retenir le même droit.

P. K.

A propos du droit au remboursement de l'impôt anticipé Important pour le caissier !

L'administration fédérale des contributions à Berne se voit contrainte, de temps en temps, de répondre négativement à certaines demandes en remboursement parce que les prétendus droits au remboursement

ont déjà été satisfaits lors d'une demande antérieure.

Il faut convenir que de pareilles constatations sont loin de faire bonne impression et que les requêtes en question occasionnent un travail complémentaire non motivé à l'administration fédérale des contributions. A cet effet, nous tenons à préciser que celui qui exerce, même par négligence, un droit à l'imputation ou au remboursement qu'il a déjà fait valoir avec succès, est passible d'une amende de fr. 5.— à 10 000.—.

Afin d'éviter de tels risques fort désagréables à nos caissiers, nous leur recommandons de conserver la formule « Copie pour le requérant » et d'utiliser aussi celle pour le « Contrôle des demandes en remboursement » éditée par notre Service de l'Economat. Il est indispensable également de marquer d'un signe convenu tous les intérêts pour lesquels la demande en rétrocession de l'impôt anticipé a été faite ou pour lesquels une attestation de débiteur a été délivrée.

P. K.

Communications du bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons à Messieurs les caissiers que les comptes annuels de 1961, après avoir été contrôlés et signés par les organes dirigeants, doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1962 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données

en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 à 8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins quinze jours avant l'assemblée générale, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

Messieurs les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être faite 5 jours au moins avant la date, personnellement, par écrit et avec indication de l'ordre du jour.

études de constructions rurales ◀◀◀◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Roues
essieux, freins
pour tous
véhicules
agricoles
avec pneus
ou pneus
pleins.
Roues pour
brouettes.
Changement
du cercle
pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

Imprimerie Favre & Favre s.a. Lausanne

Fort en calcul.

— J'ai vu passer dernièrement un troupeau de moutons ; à vue d'œil, j'ai su le nombre exact de bêtes : cinq mille.

— Comment faites-vous ?

— Rien de plus simple : je compte le nombre de pattes de mouton et je le divise par quatre...



A. JAEGLI - RECHERSWIL (SO)

Pépinières forestières
offre des

PLANTES FORESTIÈRES

de la meilleure qualité à des prix très avantageux. Grandes cultures en propre. Demandez prix courant.

Téléphone (065) 4 64 25



La pagina della Svizzera italiana

Da un anno all'altro

Allorchè un anno cede il passo a quello nuovo, è consuetudine guardarsi alle spalle, passare rapidamente in rassegna l'anno trascorso e pensare all'avvenire. Facciamolo pure noi, brevemente, considerando gli avvenimenti con particolare riguardo al movimento raiffeisenista svizzero.

Dal punto di vista economico il 1961 può essere definito, in generale, molto buono, anche se singoli ceti e gruppi professionali della popolazione rurale non approfittano in ugual misura degli altri dell'alta congiuntura. Le proporzioni sempre più colossali che quest'ultima va assumendo con le sue conseguenze negative, che si riscontrano, per esempio, nel campo dell'acquisizione della manodopera necessaria e nell'aumento dei prezzi dei terreni, dà luogo a serie preoccupazioni. Coloro che possono influire sull'evoluzione economica del nostro paese, anche se ciò non può avvenire che entro modesti limiti, dovrebbero agire tenendo conto della responsabilità che loro incombe di fronte all'intero avvenire. A giusta ragione, d'altra parte, vogliamo rallegrarci per i generosi frutti datici dal 1961 e di ciò ne rendiamo grazie al Signore.

La buona occupazione nell'economia, da una parte, e la rallegrante e sempre più diffusa volontà personale di rafforzare la propria situazione finanziaria di esistenza, dall'altra, hanno contribuito all'ulteriore sviluppo delle Casse Rurali nei villaggi. Evidentemente, a questo momento non possiamo ancora parlare di cifre. Le costatazioni fatte ci permettono però di ritenere che anche durante il 1961 le nostre Casse hanno registrato una rallegrante forte espansione, confermandosi una volta di più delle amministratrici solide e degne di fiducia del risparmio popolare. I nostri cassieri hanno fornito una mole rilevante di lavoro dimostrandosi incontestabilmente all'altezza del loro compito. Al ringraziamento della clientela aggiungiamo quindi di cuore anche il nostro.

Per uno sviluppo scevro da contraccolpi di ogni Cassa Rurale occorre un'attiva collaborazione di tutti coloro che hanno mansioni direttive, ciò che è stato chiaramente dimostrato da alcuni fatti accaduti durante

lo scorso esercizio. Per collaborazione attiva intendiamo avantutto la sorveglianza continua, precisa ed efficace. Il controllo non è un segno di sfiducia ma, nella Cassa Rurale, è sinonimo di collaborazione.

Ognuno deve poter contare, nella propria attività, sulla collaborazione altrui. In mancanza di questa si riscontrerebbero certamente, presto o tardi, delle ripercussioni negative. Così, pure l'opera raiffeisenista, in ogni cooperativa e nell'intero movimento — come certamente il suo ideatore l'ha concepita — è basata sulla collaborazione e sottoposta al reciproco controllo. Comitato di direzione e Consiglio di sorveglianza sono corresponsabili col cassiere della gestione: l'attività di controllo è perciò uno dei compiti più importanti che loro incombono. Essi non possono quindi vedere che di buon occhio, e non meno di loro il cassiere, la severità dell'Ufficio di revisione dell'Unione ed i suoi interventi là dove vi sono scorrettezze o deviazioni dalle disposizioni statutarie. Esercitando la sua sorveglianza sulle Casse affiliate e dimostrando severità dove ciò è necessario, l'Unione intende unicamente assicurare il buon sviluppo di ogni Cassa Rurale, al riparo da qualsiasi contraccolpo.

Constatiamo con gioia e gratitudine che i membri dei Comitati direttivi della maggior parte delle Casse hanno fornito un lavoro degno di lode. Approfittiamo dunque di questa occasione per esprimere il nostro ringraziamento a queste degne persone per il disinteressato lavoro svolto al servizio della comunità. L'opera altruista svolta dai Comitati di direzione e di sorveglianza presso le oltre 1000 Casse Rurali del nostro Paese rappresenta un capitale etico inestimabile.

Per la nostra organizzazione il 1961 ha segnato un cambiamento in seno alla direzione dell'Unione. Dopo 41 anni di attività al servizio dell'Unione, il signor direttore Egger ha lasciato il suo posto di responsabilità. Da parte mia desidero utilizzare questa occasione per ringraziare sentitamente tutti coloro che allorchè venni nominato direttore dell'Ufficio di revisione dell'Unione vollero testimoniarmi la loro simpatia ed esprimermi i loro auguri.

Questi auguri mi accompagneranno, lo spero, nell'attività futura poichè so che solo grazie alla collaborazione di tutti mi sarà possibile far fronte completamente al gravoso ma pur bel compito affidatomi.

Il movimento raiffeisenista svizzero è basato sull'autonomia e sull'individualità delle singole Casse Rurali e Federazioni regionali, che formano però un assieme subordinato agli interessi della comunità. Più le singole Casse Rurali e le Federazioni regionali sono forti e spiritualmente vitali, più l'intero movimento acquista forza e saldezza. La fiorente espansione del nostro movimento è dovuta in particolar modo alle diversità spirituali e culturali, economiche e sociali, che rappresentano dei valori eterogenei ma preziosi. Sarà perciò mia premura promuovere questa forza di irradiazione dei valori spirituali e materiali pertinenti alle individualità del nostro movimento. Le Casse Rurali appartenenti a minoranze linguistiche e culturali o a regioni economicamente meno provvedute potranno così contribuire alla causa comune non meno delle consorelle delle regioni più favorite.

So che non è sempre facile riunire delle individualità tanto particolari in un fruttuoso ed utile lavoro collettivo. Ma conosco d'altra parte il valore della collaborazione per tutti coloro che appartengono alla comunità, che non agiscono per scopi personali, ma che dedicano i loro sforzi particolarmente al bene della comunità medesima. Ed è in questa cooperazione che io confido.

Ci si sarebbe forse potuto attendere che, al momento della sua entrata in funzione, il nuovo direttore dell'Ufficio di revisione presenti un programma, una cosiddetta « dichiarazione governativa ».

Un programma contiene, per principio, delle direttive. Orbene, a mio avviso, queste sono date negli sperimentati principi del sistema Raiffeisen, raccolti negli statuti-tipo delle nostre Casse Rurali. Anche per me essi sono inderogabili, convinto come sono che il nostro movimento è in grado di svolgere il proprio compito particolare nell'economia nazionale solo se rimane fedele ai suoi principi. È una condizione, questa, che vale sia in relazione alla concessione di prestiti e crediti, sia dal punto di vista del suo compito etico, rappresen-

tato dal rafforzamento della comunità mediante la responsabilità solidale e l'amministrazione a titolo onorifico.

Animati da questi pensieri e con tale convinzione possiamo guardare con fiducia al nuovo anno, continuando con animo lieto nel lavoro di ogni Cassa Rurale e dell'intero nostro movimento.

Ciò che il futuro ci riserva è incerto e non ci sembra assennato far previsioni sull'avvenire o profezie fuori posto. Iniziamo il nuovo anno con un ringraziamento per ciò che di buono ci è stato concesso nel 1961, confidando nella Divina Provvidenza e col fermo proposito di continuare la nostra azione nel segno della collaborazione verso mete sempre più alte. Con questi sentimenti rivolgo a voi tutti, cassieri e dirigenti, ed alle vostre Casse Rurali, i miei migliori auguri per l'anno nuovo. La consapevolezza di poter collaborare nel segno di una reciproca fiducia sarà la miglior base per un fruttuoso 1962.

Dr. A. Edelmann,
direttore

Saggi di interesse per il 1962

Comitato di direzione e Consiglio di sorveglianza devono stabilire, in seduta comune, i tassi di interesse per il nuovo esercizio. Come di consueto sottoponiamo ai dirigenti le nostre direttive. Anche per il 1962 — non essendo intervenute sensibili variazioni nel mercato dei capitali — consigliamo le medesime condizioni dell'anno scorso, cioè:

Creditori:

Obbligazioni	3 1/4-3 1/2 %
Libretti di deposito	2 3/4 %
Conti correnti	1-1 1/2 %

Debitori:

Ipotecche di I. grado	3 3/4 %
Ipotecche con garanzia suppletoria	4 %
Pegno	4 %
Fideiussione	4 1/4 %
Pegno bestiame	4 1/2 %
Enti pubblici	3 3/4 %

Il tasso delle obbligazioni al 3 1/4 % è per quelle a 3 o 4 anni, mentre il 3 1/2 % va bonificato per quelle a 5 o 6 anni.

L'interesse sui conti correnti creditori va fissato in rapporto al movimento svolto dal correntista e tenendo in considerazione — specialmente per importi elevati — il tasso che la Cassa riceve a sua volta sul conto corrente ordinario presso la Centrale.

I tassi per i crediti in conto corrente sono uguali a quelli per i prestiti fissi, naturalmente in rapporto alla garanzia, con l'aggiunta di una commissione semestrale dell'1 % sul dare o con l'aumento di 1/4 % dell'interesse stesso.

IN MEMORIAM

† Pietro REALI

Presidente del Comitato di direzione della Cassa Rurale di Valcolla

Un grave lutto ha colpito la nostra Cassa Rurale e l'intera comunità vallerana con la morte del signor Pietro Reali di Bogno, avvenuta il 25 novembre 1961.

Pietro Reali era nato a Bogno, 76 anni or sono, e dopo studi nel Cantone e nella Svizzera interna, iniziò una brillante carriera alberghiera che lo portò a spaziare oltre i confini della Patria, a Cleveland, negli Stati Uniti, a Londra, Lisbona, Roma, Genova, Civitavecchia, Cortina di Ampezzo, a posti di direzione presso rinomati alberghi.

Rientrato nel 1930 al paese natio, venne chiamato dalla fiducia dei suoi concittadini a dirigere l'Amministrazione comunale.

Risorse allora i problemi più urgenti del Comune, come la correzione della strada Maglio - Bogno, la costruzione del nuovo acquedotto, i restauri e l'abbellimento della Chiesa. Ma la Sua attività si estese pure a tutta la Valle e lo si vide alla testa di numerosi enti di pubblica utilità. Dal 1953, anno di fondazione, Egli fu impareggiabile presidente della nostra Cassa Rurale.

La scomparsa di Pietro Reali lascia un vuoto incalcolabile nel cuore della Sua diletta Consorte, dei nipoti e parenti tutti, e segna una grave perdita per il Comune di Bogno, per la Valcolla, che non dimenticherà certamente quanto Egli ha fatto per il suo progresso.

Possano i Suoi concittadini, convallerani e giovani specialmente, seguire il Suo esempio di bontà e di dedizione al pubblico bene, nell'adempimento dei più sacri doveri.

C.

Corso di istruzione a Mendrisio

Sabato, 16 dicembre 1961, si è svolto in un accogliente locale della Cantina sociale di Mendrisio, un secondo corso di istruzione per il 1961, alla presenza di una quarantina di attenti delegati delle Casse del Mendrisiotto e Luganese. Per il Comitato della Federazione erano presenti i signori Prof. Ceppi, presidente, Avv. Induni, vicepresidente e Cassina, segretario, mentre l'Unione svizzera era rappresentata dal revisore signor Pellandini.

Le trattande all'ordine del giorno erano le medesime di quelle per il corso tenuto in settembre per il Sopraceneri a Locarno. Unica variante era la sostituzione di quella concernente i compiti amministrativi e di controllo dei due Comitati della Cassa con quella sul credito di costruzione. Dopo il corso di Locarno sono stati infatti pubblicati nel *Messaggero* vari articoli sui Comitati e sono stati inviati agli interessati dei riassunti schematici sull'attività di controllo dei singoli comitati. Si è quindi pensato bene di inserire nel programma un'altra importante trattanda qual'è il credito di costruzione, per ricordare a cassieri e dirigenti le particolarità di questa delicata operazione bancaria. Nel corso delle revisioni si era constatato sovente come a certi particolari non venisse dedicata l'importanza dovuta.

Così, dopo che il Presidente della Federazione ebbe salutato i convenuti, il revisore Pellandini sottolineò, nella sua esposizione, le premesse indispensabili per la concessione di un credito di costruzione e la necessità di avere l'incanto di garanzia completo prima di eseguire qualsiasi paga-

mento. È stato messo bene in chiaro, per esempio, che l'assicurazione contro i rischi degli incendi va fatta immediatamente con l'inizio dei lavori e non a stabile ultimato. Essa può essere stipulata con copertura provvisoria per la durata dei lavori, vale a dire con aumento del capitale assicurato di pari passo col progredire dei lavori, oppure direttamente per il valore che lo stabile avrà a lavori ultimati, dato anche che i premi non sono elevati. Nell'animata discussione che seguì si mise particolarmente in rilievo l'importanza di eseguire i pagamenti direttamente agli artigiani ed imprenditori, ai quali la legge conferisce il diritto di inscrivere l'ipoteca legale — e ciò entro il periodo di tre mesi dal compimento dei lavori — se il loro credito resta scoperto. Una eventuale dichiarazione, anche scritta, fatta preventivamente da un imprenditore all'istituto di credito, nel senso che egli afferma di rinunciare al diritto d'inscrivere l'ipoteca legale, non è valida.

Nella trattanda successiva il revisore dell'Unione esponeva alcuni fattori indispensabili per la tenuta ordinata e corretta della contabilità, quale la prontezza assoluta nella liquidazione degli affari correnti, nelle registrazioni contabili quotidiane, nell'allestimento delle ricevute e delle pezze contabili ed in particolare nelle relazioni correnti con l'Unione centrale. Le iscrizioni a matita vanno evitate, la cassa dev'essere tenuta con precisione ed il denaro della cooperativa va tenuto separato da ogni altro. Il cassiere avveduto controlla i contanti almeno ogni quindici giorni, ogni settimana ed anche più sovente ancora, a

seconda del movimento. Per ogni uscita di cassa occorre una pezza giustificativa. Quando una somma non è prelevata in contanti ma, per es., girata su un altro conto, è pure indispensabile tale pezza giustificativa (ordine di girata o ricevuta). In questi ultimi anni il movimento dei conti correnti di privati presso le Casse Rurali si è fatto sempre più importante. Esse devono provvedere spesso a dei bonifici per conto dei correntisti e per facilitare l'operazione, dato che spesso l'ordine vien dato solo verbalmente, l'Unione ha fatto stampare dei formulari « Ordini di pagamento alla Cassa Rurale » (formulario No. 598), un certo numero dei quali può essere consegnato a quei clienti che incaricano solitamente la Cassa di eseguire dei bonifici. A loro volta, le Casse ricevono non di rado degli accreditamenti dall'Unione d'ordine di terzi, a favore di persone o ditte domiciliate nel loro comune. In questi casi il beneficiario va avvisato immediatamente. Se l'importo verrà prelevato completamente e subito, si potrà procedere ad una sola registrazione all'atto del pagamento, e cioè: uscita di cassa a debito del conto corrente dell'Unione. Se il beneficiario ha già un conto corrente presso la Cassa, l'importo gli va accreditato su questa partita, altrimenti la somma va registrata su di un conto corrente chiamato « Transitorio » o « Diversi ». In questa partita vanno registrate tutte quelle somme che si trovano solo provvisoriamente presso la Cassa, in attesa di essere versate o magari — se il beneficiario lo desiderasse — accreditate su di un nuovo conto al suo nome.

Venivano poi trattate altre questioni, quale il conto chèques postali, l'importanza dell'impiego del libretto delle piccole spese mediante il quale vengono evitate le numerose piccole registrazioni nel Giornale principale, i mezzi propri e la liquidità. Il nuovo regolamento di esecuzione della legge federale sulle banche e le casse di risparmio, del 30 agosto 1961, contiene delle disposizioni sulla liquidità più rigorose di quelle vigenti anteriormente. Il formulario per il calcolo della liquidità annesso ai conti annuali è quindi stato modificato e speriamo che i cassieri non incontrino troppe difficoltà nell'allearlo.

Alla trattanda « concessione di prestiti e crediti » venivano ricordate dapprima alcune regole fondamentali. Ogni socio che desidera un prestito deve farne domanda scritta alla Cassa. La sua richiesta va esaminata dal Comitato di direzione, con menzione a verbale dell'esame e della decisione. Troppo spesso quanto risulta dai verbali è insufficiente e chi legge fatica a farsi un'idea esatta della pratica, domandandosi quindi se il prestito è stato trattato

con la dovuta cura. Ciò avviene specialmente nelle concessioni di mutui ipotecari. Se si tratta di una nuova costruzione occorre menzionare a quanto ammonta il preventivo ed esaminare attentamente i piani presentati. Il solo preventivo non basta infatti, dato che spesso è abbastanza « gonfiato » onde ottenere il credito più alto possibile. Occorre quindi che i dirigenti si facciano un'idea abbastanza esatta del come sarà lo stabile una volta ultimato, in base ai piani e rispetto alla sua posizione.

Se il prestito ipotecario è chiesto su di uno stabile già esistente, almeno due membri della Direzione devono prenderne una visione sommaria, in base alla quale stabiliscono il valore venale dell'oggetto offerto in pegno, compilando l'apposita scheda di valutazione (form. No. 554). Per valore venale si intende la cifra che si ritiene potrà venir realizzata in qualsiasi circostanza. Quando la Direzione ha deciso la concessione del prestito, la domanda viene passata al Cassiere che ne informa il richiedente. Prima di procedere a versamenti, occorre che la Cassa sia in possesso di tutte le garanzie e documenti necessari. Regola generale nella concessione di prestiti: ogni incarto deve comprendere almeno il riconoscimento di debito e la garanzia. Quindi anche per prestiti con cessione di sussidi o con pegno del bestiame, oltre agli altri documenti, occorre pure il riconoscimento di debito.

Alla discussione generale venivano trattati in modo particolare i libretti al « Portatore » ed al nome di più persone. A causa del limitato raggio di attività, il cassiere di una Cassa Rurale è tenuto a sapere chi è il proprietario di un libretto al « Portatore ». Anche se la Cassa in base al regolamento si riserva il diritto di eseguire pagamenti alla persona che presenta il libretto, occorre una certa circospezione e se del caso il cassiere deve chiedere a colui che si presenta di giustificare il possesso del libretto.

Vengono emessi sovente dei libretti di deposito o risparmio intestati a coniugi, ognuno dei quali può quindi eseguire delle operazioni senza speciali formalità, presentando semplicemente il libretto. Spesso è intenzione dei titolari che in caso di morte di uno di essi, il coniuge superstite possa disporre liberamente di tutto il libretto. Al momento del decesso, però, la faccenda non è così semplice poichè se non vi sono precise disposizioni testamentarie il libretto in parola fa automaticamente parte della massa ereditaria, ed il cassiere non potrebbe quindi estinguere il libretto solo dietro la firma del coniuge superstite. In questi casi, allo scopo di mettere al coperto la propria responsabilità, i cassieri faranno bene a far

firmare ai coniugi una dichiarazione del seguente tenore: « Il presente libretto di deposito No. ... della Cassa Rurale di ... è proprietà comune dei coniugi sottoscritti. Essi dichiarano di conferirsi procura reciproca, nel senso che ognuno di essi è autorizzato a disporre liberamente dell'intero capitale, firmando individualmente e senza richiedere il consenso dell'altro coniuge. Questo diritto di disporre singolarmente rimane valido per il superstite anche dopo il decesso di uno dei titolari. » Sotto le due firme il cassiere attesterà che esse sono state apposte in sua presenza. La dichiarazione va incollata nel libretto. Simili dichiarazioni possono essere ottenute presso l'economato dell'Unione, indicando il numero 599.

Venivano poi discussi altri casi possibili in relazione ai libretti di deposito e risparmio: essi verranno trattati nei prossimi numeri del *Messaggero*, sotto la rubrica « Dalla pratica ». Su richiesta di un delegato venivano pure date spiegazioni sulla Cooperativa di fideiussione dell'Unione e sulle condizioni per la garanzia da parte sua di prestiti concessi dalle Casse. Parecchie Casse del Ticino hanno dato la propria adesione a detta Cooperativa, ed il revisore dell'Unione manifestava il desiderio che anche le altre Casse si associno a questa utile istituzione.

Al termine del corso i partecipanti avevano occasione di visitare lo stabile della Cantina sociale e di gustare poi l'eccellente Merlot dell'annata 1959, offerto dalla Direzione della Cantina, col panettone natalizio. Al brindisi, il Presidente della Federazione Prof. Ceppi ringraziava sentitamente la Direzione della Cantina sociale, esprimendo vive lodi per l'intelligente opera svolta che ha fatto del Merlot un vino apprezzato e ricercato in tutta la Svizzera. Il direttore della Cantina, signor Crivelli, prendeva quindi la parola illustrando brevemente ai delegati la storia della Cantina sociale di Mendrisio. Accennava ai precedenti sforzi pubblicitari per la vendita del Merlot oltre Gottardo e al presente grandissimo successo, per cui la produzione non è sufficiente per far fronte alle numerose richieste.

Era quindi il momento del commiato per i delegati che si lasciarono con un arrivederci all'anno nuovo. Anche il risultato di questo quinto corso regionale di istruzione è di grande soddisfazione. Esso dimostra la ferma volontà di dirigenti e cassieri di migliorare l'amministrazione della propria Cassa Rurale ed è prova consolante che esiste pur sempre della gente che non esita a sacrificare una mezza giornata di congedo per un'opera ideale.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Grazie al mio intervento ho fatto acquistare ad una persona una casa per il prezzo di fr. 65 000.—. Tale persona si era a me rivolta per sapere se potevo indicare un affare del genere. Non mi è stato versato nulla da parte di chi ha acquistato. A seguito di mie rimostranze si è detto disposto a versarmi a titolo di compenso fr. 500.—. Posso pretendere di più?

R. — Ella ha agito quale mediatore e ha diritto ad una mercede dal 2 al 3 %. Può quindi diffidare il compratore in tal senso.

Avv. Emilio Induni.

CONVOCAZIONI ALL'ASSEMBLEA GENERALE

Come per il passato il Segretariato dell'Unione si incarica volentieri di queste pubblicazioni che possono venir policopiate o stampate.

Ci permettiamo insistere affinché questo lavoro venga affidato all'Unione: la Cassa ha in questo modo la certezza di ricevere un lavoro impeccabile ad un prezzo vantaggioso.

Alle Casse con parecchi anni di attività raccomandiamo la pubblicazione stampata che è un ottimo mezzo di propaganda. Come noto, le convocazioni stampate contano quattro pagine; l'ultima è sempre dedicata alla pubblicità (cliché e slogan).

I prezzi per la stampa sono all'incirca i seguenti:

Fr. 30.— per 50 esemplari

Fr. 42.— per 100 esemplari

Fr. 48.— per 200 esemplari.

Si vorrà comunicarci in tempo utile le indicazioni complementari necessarie, e cioè la data dell'assemblea generale, locale ed ora, eventuali trattande straordinarie all'ordine del giorno (nomine statutarie), i nomi del presidente e segretario della Direzione nonché del Presidente del Consiglio di sorveglianza. Non è invece necessario indicare le cifre.

Per le anime forti ci sono pochissime cose impossibili.

Per i moderni, per i moderni ricchi soprattutto, l'impossibile è di fare una cosa che dia loro fastidio.
(Bloy)

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1961

Cantons	Nombre fin 1960	Entrées 1961	Nombre fin 1961
Appenzell R.-E.	3	—	3
Appenzell R.-I.	3	—	3
Argovie	96	—	96
Bâle-Campagne	14	—	14
Berne :			
a) allemand	75	—	75
b) Jura	68 143	2	70 145
Fribourg :			
a) allemand	15	—	15
b) romand	56 71	1	57 72
Genève	35	—	35
Glaris	1	—	1
Grisons :			
a) allemand	40	1	41
b) italien	7	—	7
c) romanche	41 88	—	41 89
Lucerne	45	—	45
Neuchâtel	30	3	33
Nidwald	5	—	5
Obwald	4	—	4
Saint-Gall	83	—	83
Schaffhouse	3	—	3
Schwyz	14	—	14
Soleure	75	—	75
Tessin	67	3	70
Thurgovie	46	—	46
Uri	17	1	18
Valais :			
a) allemand	63	—	63
b) romand	63 126	—	63 126
Vaud	75	—	75
Zoug	12	—	12
Zurich	10	—	10
T O T A U X	1066	11	1077

Répartition par régions linguistiques :

Suisse romande : 333 Caisses Suisse italienne : 77 Caisses
Suisse allemande : 626 Caisses Suisse romanche : 41 Caisses

Des 11 nouvelles Caisses, 6 se trouvent en Suisse romande : Dampfreux-Lugnez, Les Bayards, Les Hauts-Geneveys, Montignez, Savagnier, Vuisens, 2 en Suisse allemande : Seedorf (Uri), Sils im Domleschg (Grisons), 3 en Suisse italienne : Arzo, Besazio et Lavertezzo.